

Séance du 22 Janvier 2021

Date de la convocation
 18 janvier 2021
 Date d'affichage
 18 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vendredi vingt-deux janvier, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 18 janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GREGORI, Maire.

Présents : M^{mes} et M^{rs}

Patrick GREGORI, Maire,

Laurence LEPROUST, André BESNIER, Françoise NION, Guy VOLLET, Sophie CHARTRAIN, adjoints,
 Philippe RAGOT, Brigitte LAURENT, Maryse CHALOIS, Elisabeth CHARTIER, Patrick COLELLA,
 Stanislas LEPIC, Billy PASQUIER, Sophie GOHON, Frédéric NAUDON, et Christine JUY.

Nombre de membres

En exercice : 19
 Présents : 16
 Votants : 18

Absents ayant donné procuration : M^r Joël VOISIN (pouvoir à M^{me} Laurence LEPROUST) et M^{me} Agnès JANDOT (pouvoir à M^r Frédéric NAUDON).

Absente excusée : M^{me} Laura BUAILLON.

M^{me} Maryse CHALOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil approuve le compte rendu de la réunion du 16 octobre 2020 et les membres présents signent le registre des délibérations.

DECISIONS DU MAIRE

Conformément à l'article L 2122-23, le Conseil prend acte des décisions prises par le Maire communiquées préalablement à chaque conseiller :

Décision n°	Date de décision	Forme de la décision	Objet de la décision	Montant
2020-16	29/10/2020	Signature d'un devis avec TRACAGE SERVICE	Marquage au sol - Signalisation	6 236.40 € TTC
2020-17	29/10/2020	Signature d'un devis avec LOIR DIFFUSION	Acquisition de drapeaux France et crêpes de mise en berne	363.60 € TTC
2020-18	29/10/2020	Signature d'un devis avec SEMIO	Acquisition de trois bancs et d'un jeu pour enfants (chemin Barentin)	1 280.12 € TTC
2020-19	29/10/2020	Signature d'un devis avec ROIMIER	Acquisition d'un enrouleur de tuyau automatique	465.60 € TTC
2020-20	29/10/2020	Signature d'un devis avec DARTY	Acquisition d'un aspirateur sans fil	499.00 € TTC
2020-21	29/10/2020	Signature d'un devis avec DELTA	Acquisition d'un ordinateur, d'un écran et d'un onduleur (service comptabilité)	1 508.72 € TTC
2020-22	03/11/2020	Signature d'un devis avec TRACAGE SERVICE	Marquage au sol - Signalisation	696.00 € TTC
2020-23	09/11/2020	Signature d'un devis avec PROXI BURO	Acquisition d'un disque dur externe	44.90 € TTC
2020-24	12/11/2020	Signature d'un devis avec VAUTCRANNE	Réalisation de 10 cavurnes dans le cimetière communal	2 500.00 € TTC
2020-25	18/11/2020	Signature d'un devis avec YESS ELECTRIQUE	Acquisition d'illuminations de Noël	1 489.78 € TTC
2020-26	23/11/2020	Signature d'un devis avec JULIEN ET LEGAULT	Réalisation d'un ponton de pêche	4 290.66 € TTC
2020-27	26/11/2020	Signature d'un contrat avec GRAS SAVOYE	Contrat d'assurance du personnel communal	
2020-28	30/12/2020	Signature d'un devis avec DECHERF	Acquisition d'un tuyau/gaine de souffleur pour remorque	270.96 € TTC
2020-29	30/12/2020	Signature d'un devis avec MIARD	Acquisition d'arbustes (aire de jeux du Chemin Barentin)	327.00 € TTC
2020-30	30/12/2020	Signature d'un devis avec DELTA TECHNOLOGIES	Acquisition du logiciel TEAM VIEWER	285.28 € TTC
2020-31	30/12/2020	Signature d'un devis avec LHERMITE	Acquisition d'options et d'accessoires pour le désherbeur à vapeur	1 381.32 € TTC
2020-32	30/12/2020	Signature d'un devis avec TRACAGE SERVICE	Marquage au sol / Signalisation	18 612.00 € TTC
2020-33	31/12/2020	Signature d'un devis avec CITY LACROIX	Acquisition de panneaux directionnels	1 770.24 € TTC

TRAVAUX RUE DE LA BARRE -

Le Conseil autorise le Maire à solliciter le TE 61 (Territoire d'Énergie de l'Orne) et France Télécom pour l'enfouissement respectif de leurs réseaux, en prévision des futurs travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable de la rue de la Barre par le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable).

Majorité pour cette proposition.

Four : 17
 Contre :
 Abstentions : 01

CM du 22 janvier 2021

ENQUETE PUBLIQUE – PERIMETRE DE PROTECTION SOURCE DE CAPTAGE DU BAS MONT MORANT -

Sur la demande présentée par le SIAEP du Bassin de l'Huisne, l'enquête publique concernant la mise en place d'un périmètre de protection pour le captage du Bas Mont Morant s'est déroulée du 07 décembre 2020 au 09 janvier 2021 et concerne la dérivation d'eaux souterraines, l'institution de périmètres de protection et l'utilisation des eaux prélevées en vue de la consommation humaine.

Le Conseil Municipal :

- appuie la demande de périmètre de protection du Bas Mont Morant pour la préservation de la qualité de l'eau pour les Cetonnais,
- demande qu'il y ait une concertation entre les propriétaires, les fermiers, la Chambre d'Agriculture et les différents partenaires (ARS, SIAEP...) pour étudier si certains ajustements demandés sont possibles et que les contraintes justifiées par le périmètre de protection soient indemnisées à leur juste valeur, avec le concours d'un expert agricole et foncier, avant la publication de l'arrêté.

Unanimité pour cette proposition.

Pour : 18
Contre :
Abstentions :

M^{me} Christine JUY entend faire une observation et s'appuie, à cet effet, sur l'extrait d'un document qu'elle communique au secrétaire dans lequel sont reprises les observations formulées par M. MAZURIER lors de l'étude de vulnérabilité :

« La zone probable d'alimentation du captage ne peut être définie de manière précise. En effet, les observations piézométriques dans la zone d'étude ne concernent que de manière limitée l'aquifère exploité (craie glauconieuse) et on ne peut identifier les limites du bassin souterrain à l'amont du captage. D'autre part, on ne dispose d'aucune estimation du volume drainé par la source captée et une approche, par le bilan, de la superficie de la zone d'alimentation n'est pas possible ».

M^{me} Christine JUY considère qu'elle n'a pas la garantie que la source du Bas Mont Morant sera correctement protégée et se demande si la surexploitation du périmètre de captage par rapport à sa capacité lui permettra de continuer à alimenter le captage.

INSTALLATION DE CAMERAS DE VIDEO PROTECTION -

Suite à la consultation lancée auprès des entreprises, et à l'analyse des offres par le maître d'œuvre, Pro Consulting, le Conseil décide :

- d'autoriser le Maire à solliciter l'accord préalable de la Préfecture pour installer un système de vidéo-protection urbaine,
- de faire exécuter les travaux de mise en place d'un dispositif de caméras de vidéo protection,
- d'attribuer le marché à CAP FORCE SECURITE pour un montant de 72 979.03 € TTC,
- d'accepter la tranche optionnelle 1 pour un montant de 12 301.20 € TTC,
- de prévoir la signature d'un bordereau des prix unitaires de 18 000 € TTC,
- de prévoir un coffret ENEDIS d'un montant de 1 560 € TTC,
- d'accepter la proposition de PROCONSULTING pour l'assistance aux opérations de réception et de suivi des travaux de 1 320€ TTC,
- d'autoriser le Maire à signer les pièces correspondantes.

La maintenance est gratuite pendant 5 ans (au-delà, le coût s'élèvera à 4 200 € TTC/an).

La mise à jour du logiciel s'élève à 720€ TTC/an, dès la première année.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2021.

Majorité pour cette proposition.

Pour : 15
Contre : 03
Abstentions

HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL CONTRACTUEL -

Sur proposition du Maire, le Conseil accepte que les heures supplémentaires des agents contractuels de la filière technique soient indemnisées comme pour les agents titulaires.

Majorité pour cette proposition.

Pour : 17
Contre :
Abstentions : 01

ANNULATION DE CREANCES - BUDGET PRINCIPAL -

Dans le cadre de la procédure de surendettement des particuliers, le juge du tribunal de grande instance a prononcé l'effacement des dettes d'un particulier car la situation est irrémédiablement compromise.
Le conseil décide d'annuler les créances susvisées pour un montant de 208.80 €.

Accord à l'unanimité.

*Psur : 16
Contre :
Abstentions :*

QUESTIONS DIVERSES -

⇒ **S.I.A.E.P -**

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable a adressé en mairie, le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour 2019. Ce rapport destiné à l'information des usagers est mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr). Un exemplaire du rapport a été transmis à chaque conseiller et est consultable à l'accueil de la mairie.

⇒ **DISTRIBUTEUR A CARBURANTS -**

M^r le Maire indique qu'une moyenne de 568 litres de carburants à la station-service communale est vendue par jour, ce qui représente 207 000 litres en 2020.

⇒ **APPLICATION INTRA MUROS -**

M^r Stanislas LEPIC informe que l'application est opérationnelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H20.